

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 32. — N° 40.

TE VEA NO TAHITI

Mahana maha 4 atopa 1883.

PREX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :

An un 48 fr.
Six mois 28 »
Trois mois 16 »
Un numéro : 20 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PREX DES ANNONCES (au comptant) :

Les 20 premières lignes 30 c. la ligne.
Au dessus de 20 lignes 25 »
Les journaux renouvelés se paient la moitié du prix de la première insertion.

PARTIE OFFICIELLE

GOUVERNEMENT DE TAHITI

Arrêté portant convocation en session ordinaire du Conseil colonial.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu l'article 20 de l'arrêté du 5 août 1881 relatif aux sessions du Conseil colonial ;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Le Conseil colonial est convoqué en session ordinaire, à Papeete, pour le lundi 15 octobre 1883, à deux heures du soir.

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera. Papeete, le 1^{er} octobre 1883.

Par le Gouverneur :

F. DES-ESSARTS.

Le Directeur de l'Intérieur,
GÉRVILLE-RÉACHE.

ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR

Par décision du Gouverneur en date du 2 octobre courant, prise sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, le sieur Fouilly, sous-brigadier de police, faisant fonctions de commissaire de police à Mataitea, est confirmé dans ce dernier emploi.

Avis.

Il sera procédé, le 16 octobre courant, à deux heures de l'après-midi dans le cabinet du Directeur de l'Intérieur, à l'adjudication sur soumissions cachetées de l'entreprise du transport, par bateaux, à voiles ou à vapeur, de la correspondance, du personnel et du matériel, pendant les années 1884 et 1885, entre :

- 1^o Papeete, Rotosua, Taiobae et retour à Papeete ;
- 2^o Papeete, Tubuai, Rapa, Mangarua, Anaë et retour à Papeete ;
- 3^o Papeete et Moorea, et vice versa.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de la Direction de l'Intérieur tous les jours, le dimanche excepté, de huit heures à dix heures du matin et de deux heures à quatre heures de l'après-midi. 2-1

CONSEIL COLONIAL

Élections du 25 septembre 1883.

NOMBRE REPRÉSENTANT LES INTÉRÊTS INDIGÈNES.

TE APOO RAA O TE FENUA HEI

Maiti ran i te 25 hō tepea 1883.

TE TAATA TOROA TE MOSO I TE MAU FAUFAA A TE PAE TAATA TAHITI.

Districts. — Mataitea.	Électeurs inscrits. Te mau maiti i tepea hū.	Nombre des votants. Te mau maiti i tepea hū.	Bulletins blancs. Te mau maiti i tepea hū.	Suffrages exprimés. Te mau maiti i tepea hū.	Voix obtenues Te mau maiti i tepea hū.					Observations. — Parau haamaramama.
					Vinot.	P. Laharague.	Drolet.	Pouata.	Marlès.	
Papeete.....	324	55	55	23	12	14	14	14	14	voix diverses se répartissant sur trois candidats : 1. M. Viénot ; 2. M. Pouata ; 3. M. Marlès.
Arae.....	62	62	62	4	3	55	55	55	55	
Mahina.....	92	91	91	91	10	51	51	51	51	56.....id..... 13
Zepeho.....	78	73	73	73	19	51	51	51	51	1.....id..... 1
Tiarei.....	66	66	66	66	31	34	34	34	34	2.....id..... 2
Mahana.....	42	42	42	40	20	20	20	20	20	id..... 2
Hiboa.....	110	105	105	105	105	105	105	105	105	id..... 13
Alahiti.....	35	32	32	32	32	32	32	32	32	id..... 8
Pueu.....	67	67	67	67	67	67	67	67	67	id..... 2
Toutia.....	134	111	111	111	99	2	2	2	2	id..... 1
Tehupoo.....	75	54	54	54	48	54	54	54	54	id..... 2
Vairao.....	89	69	69	69	69	69	69	69	69	id..... 2
Papeari.....	68	62	62	62	62	62	62	62	62	id..... 13
Mataitea.....	95	80	80	80	80	80	80	80	80	id..... 1
Papara.....	130	126	126	126	126	126	126	126	126	id..... 2
Pae.....	115	80	80	80	43	30	2	2	2	id..... 6
Punahia.....	150	73	73	73	51	4	2	2	2	id..... 1
Paaia.....	133	113	113	113	113	113	113	113	113	id..... 1
Papetoni.....	81	64	64	64	64	64	64	64	64	id..... 1
Hapiiti.....	108	84	84	84	84	84	84	84	84	id..... 1
Afareaiti.....	70	45	45	45	45	45	45	45	45	id..... 1
Teharao.....	102	98	98	98	98	98	98	98	98	id..... 1
Total.....	2,242	1,656	1,656	602	550	203	150	133	133	

M. Viénot est élu. — Ua maiti hia o M. Viénot.



Elections au Conseil colonial.

ERRATA au tableau publié dans le Messager du 20 septembre.

- 23 voix portées à M. Goupil dans le district de Mataïa doivent être inscrites dans celui de Papara ;
50 voix portées au même candidat dans le district de Fa'a doivent être inscrites dans celui de Papetouï ;
28 voix indiquées comme perdues dans le district de Papeari doivent figurer à celui de Mataïa, ce qui fait pour ce district 73 voix sur 9 candidats.

PARTIE NON OFFICIELLE

La colonie d'Orgeville, France.

Le congrès international de la protection de l'enfance qui a eu lieu récemment à Paris a fait une excursion à Orgeville, dans l'Eure, Orgeville est un simple village où un homme de bien, M. Georges Bonjean, dont le nom devient justement populaire, possédait une grande propriété qu'il a généreusement transformée en colonie pénitentiaire-agricole. Nous empruntons à une intéressante correspondance du *Temps* la description de cet établissement :

« De malheureux enfants condamnés pour des délits et même pour des crimes commis « sans discernement » à être enfermés dans des maisons de correction — ces pépinières de récidivistes — sont élevés à Orgeville, soumis à un régime spécial et peu à peu moralement et physiquement transformés, comme un peu plus loin, à Elbeuf, on vous l'aime, par exemple, avec des déchets, de beaux draps « renaissance ». Cette entreprise n'est-elle vraiment pas curieuse ? Avec le rebut de la société, préparateur de nouvelles forces sociales ; d'un péril pour la vie et la fortune des citoyens, faire sortir pour eux un surcroît de richesse et de protection ; changer des vagabonds, de précoques criminels en loyaux soldats et braves travailleurs, n'est-ce pas, je vous prie, une tentative digne d'intérêt ?

« Voici que les clairons sonnent aux champs et que des commandements militaires s'échangent. Drapeau déployé, toute la colonie agricole nous attend. Les enfants sont sous les armes, correctement alignés comme de bons troupiers, comme de futurs soldats de France. Elle en a besoin. On ne lui en préparera jamais trop.

« Ils s'ébranlent en quatre escouades. Ils manœuvrent admirablement. Les deux premières ont le fusil, un vrai chassepot ; et c'est plaisir que de les voir effectuer la charge en douze temps, mettre la baïonnette au canon, former les faisceaux. Les deux autres escouades, composées des plus jeunes enfants, en sont à l'école du soldat. Encore quelques années et ils seront du côté du gendarme. Ce n'est pas tout à fait ce qui leur semblait réservé !

« Une sonnerie de clairon : la troupe se disperse, affairée. Qu'y a-t-il ? La sonnerie a signalé un incendie. Aux pompes ! Nos soldats de tout à l'heure se changent en un clin d'œil en pompiers. Les tuyaux se déroulent, la pompe se monte, la chaîne se forme, et tout cela sans bruit, dans un ordre absolu. Les plus grands passent les seaux pleins d'eau ; les plus petits les prennent vides. — Remarque : ceux-ci, me dit M. Bonjean. — Oui, ils travaillent avec un ardeur. — Ils avaient été condamnés et ils sont ici pour incendie !

« Tous ils rachètent ainsi leur faute. Ils se rendent et ils se rendront de plus en plus utiles.

« Ce n'était là que des exercices préliminaires, faits pour nous soulever la bienvenue. La colonie d'Orgeville est, je l'ai dit, une colonie agricole. Les soixante à soixante-dix enfants qui s'y trouvent recueillis en sont les seuls ouvriers, sous la direction d'un nombre très-restrict de maîtres : l'établissement n'en compte pas plus de quatre. Ils font tous les travaux des champs. Or la propriété n'a pas moins de 130 hectares ; tous les travaux, quels qu'ils soient, depuis les semailles jusqu'à la moisson, en y comprenant l'élevage du bétail, sont accomplis par ces enfants.

« C'est dire qu'ils vivent, en somme, en liberté. Les résultats moraux de cette confiance ont dépassé toutes les espérances. Pas une évasion n'a eu lieu, pas une absence à constater. Le soir, tous les colons se retrouvent à la ferme ; il n'y a pas d'autre expression pour peindre leur habitation, leur « prison ». Quant aux résultats matériels, ils ne sont pas moins remarquables : le rendement des terres était autrefois de 12 hectolitres de blé ; il atteint maintenant 20, hectolitres. »

Les forêts du Nord-Pacifique.

On écrit de Seattle, sur le Puget Sound, Territoire de Washington :

Dans les immenses forêts de sapin qui s'étendent de la Columbia à Fraser River, et qui l'on considère comme étant à peu près inépuisables, on pourrait en extraire 25,000 pieds de bois de construction par acre. L'étendue de ces forêts est égale à la surface de l'Iowa, soit environ 35 millions 288,000 acres. Mais pour faire le relevé général des bois qu'elles peuvent contenir, et de manière à ne pas être taxé d'exagération, nous supposons qu'un lieu d'être susceptibles de produire 25,000 pieds par acre, elles n'en donneraient que le cinquième, soit 5,000. Malgré cette évaluation des plus modestes, on obtient encore le chiffre énorme de 160 milliards de pieds. Nous ajouterons que depuis vingt-cinq ans, durant lesquels les scieries ont constamment marché, elles sont à peine arrivées à en débiter plus de deux milliards et demi.

Par le mot *pied* appliqué au cubage des bois, nous admettons que notre correspondant veut parler de la quantité qui résulterait en mesurant une planche ou une pièce de bois dont l'unité aurait 1 pied de longueur, 1 pied de largeur et 1 pouce d'épaisseur. Dès lors, son estimation, qu'il a ramenée à 5,000 pieds par acre, est trop basse, et nous nous rallions à son premier chiffre, qu'il avait d'abord fixé à 25,000.

Dans ces forêts, les arbres ont tous de 120 à 150 pieds de hauteur, et ils sont tellement rapprochés les uns des autres que les rayons du soleil n'y pénètrent jamais. Presque tous ils produiraient au-delà de 1,000 pieds de planches, même en ne touchant pas au tronc de l'arbre.

Ces majestueuses forêts s'étendent sur une surface considérable. Elles commencent en Californie dans le comté de Mendocino et se continuent vers le Nord, tout le long de l'Océan Pacifique, sur une longueur de plus de 1,000 milles, dont la largeur varie entre 80 et 120 milles, coupées à de longs intervalles par quelques clairières auxquelles on a donné le nom de vallées.

Nous sommes persuadé que cette grande région forestière, qui ne mesure pas moins de 80 à 100,000 milles carrés, contient dix fois les 160 milliards de pieds annoncés par notre correspondant.

Mais en admettant que le chiffre de celui-ci soit à peu près réel en ce qui concerne la surface occupée par ces forêts dans l'Orégon, sur le Territoire de Washington et dans la Colombie britannique, ce n'est pas trop s'avancer en affirmant que les ressources forestières de ces contrées sont inépuisables, si l'on peut parler ainsi d'un des produits quelconques de la terre.

Depuis trente-cinq ans, dans l'Orégon, sur le Territoire de Washington, on coupe annuellement 72 millions de pieds de bois de construction.

Supposons pour un instant, que pendant les trente années qui vont suivre on en coupe trois fois autant, soit annuellement 216 millions de pieds ; à ce taux, il faut encore 740 ans pour exploiter entièrement les forêts qui s'étendent de la Columbia à Fraser River, et de la mer au versant est des montagnes Cascade.

Si au lieu de 216 millions de pieds, on admet une consommation plus que double, soit 500 millions, il faudra encore 320 ans pour les exploiter, aux termes desquels les premiers arbres abattus auront en le temps de se reproduire.

Que les régions déboisées qui s'étendent de l'Utah au Montana soient menacées un jour de manquer de bois par suite des dévastations commises dans les forêts du Michigan, du Wisconsin et du Minnesota, c'est possible ; mais sur la côte du Pacifique on n'a pas à redouter pareille éventualité avant plus de quatre siècles.

Cependant ce n'est pas non plus un argument suffisant contre le boisement des grandes vallées de Californie, ni contraire à toute loi qui viendrait mettre un frein à l'exploitation outre mesure des forêts couronnant les Sierra Nevada et des bois rouges qui bordent les côtes du Pacifique.

(Courrier de S. F.)

On annonce que la célèbre compagnie Cunard a passé un traité avec John Elder et Co, de Glasgow, pour la construction de steamers comme il n'en existe pas encore dans le service de l'Atlantique. Ils seront de 8,000 tonnes chacun et auront une force de 13,000 chevaux, devant développer une vitesse de 19 nœuds à l'heure. Ces steamers traverseront donc l'Atlantique en moins de 6 jours. Le coût de construction de chacun d'eux excédera 600,000 livres sterling.

Circulaire aux successions vacantes.

Les sieurs Vesque (Eugène), cultivateur, et Macé (Henri), journalier, sont décédés; le premier à Paia, le 21 septembre 1883, et le second à Papeete, le 27 du même mois, ne laissant aucun héritier connu dans la colonie, et leurs successions ont été, pour ce motif, appréhendées par la curatelle aux biens vacants.

Les créanciers de ces liquidations sont invités à produire leurs titres de créance et les débiteurs sont priés de se libérer dans le plus bref délai, entre les mains du curateur à Papeete.

Il sera procédé le dimanche 14 octobre 1883, à midi, au domicile du sieur Eugène Vesque, sis au lieu dit Ativavao, district de Paia, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que :

Hardes — Pendule — Romaine — Outils divers — Moule — Fusil — Revolver — Voiture à deux roues — Brouette — Armoire — Table — Etc., etc.;

Et un troupeau composé de —
10 têtes de bœufs et vaches et de 30 porcs.

Le tout dépendant de la succession vacante dudit sieur Eugène Vesque. Les prix d'adjudication, augmentés de 6 p. 0/0 pour tous frais, seront payés comptant, immédiatement après la vente et avant toute livraison.

Nulle enchère au-dessous de 1 franc ne sera admise, et il ne sera reçu aucune réclamation après la vente.

Notice is hereby given that on the 14th of October instant, and at the residence of late Eugène Vesque, place called Ativavao, in the district of Paia, the following goods will be sold by public auction :

Garments — Clock — Weighing scale — Sundry tools — Grinding stone — Gun — Revolver — A two wheels car — A wheel-barrow — Armoire — Table — Etc., etc.;

And a flock including —
10 heads of cattle and 30 pigs.

Such goods part of the vacant estate of said late Eugène Vesque:

Prices of sale, with 6 p. 0/0 for all expenses, to be paid before delivery immediately after sale.

No bid under 1 franc to be admitted, or either any complaint after sale.

2-1

FANFARE LOCALE

PROGRAMME des morceaux qui seront joués sur la Place du Gouvernement le 4 octobre 1883 (si le temps le permet).

Vallaitai Allegro Tilliard.
Déesse des Eaux Quotient
Trapeze Polka Boisson.
Catinaria Valse
Emancipé Quadrille

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 26 septembre au mardi 2 octobre inclus 1883.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

26 septembre. Goél. française *Mangareva*, de 23 ton., cap. Bonar, ven. de Raiatea en 1 jour.
27 septembre. Côte française *Adèle*, de 23 ton., cap. Berleaud, ven. de Papey-tiri en 1 jour.
1^{er} octobre. Goél. de *Ruruto Fatio*, de 40 ton., patron Tiamoa, ven. de Tubuai en 6 jours; 33 passag., M. Mervin, anglais, et 32 indigènes.
1^{er} octobre. Goél. américain *Dolly*, de 42 ton., cap. Higgins, ven. de Huahine en 2 jours; 0 passag., 2 enfants Higgins et 3 indigènes.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

29 septembre. Côte français *Apatahi*, de 21 ton., patron Moa, all. à Kaikura, avec escale à Taaitia; 24 passag. indigènes.
30 septembre. Goél. française *Elle*, de 64 ton., cap. Palmer, all. à Takarua.
2 octobre. Goél. française *Mangareva*, de 23 ton., cap. Bonar, all. à Raiatea.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

3 juillet. Goél. de la station locale *Aorai*, 30 h. d'équipage, commandée par M. Salats, lieutenant de vaisseau.
12 juillet. Cuirassé de station française *Montcalm*, commandé par M. Gallini, capitaine de vaisseau, portant le pavillon de M. le contre-amiral Landolle, commandant en chef la division navale du Pacifique.
9 août. Transport-aviso français *Vire*, commandé par M. de Lesguern, lieutenant de vaisseau.
25 septembre. Goél. locale *Orohena*, commandée par M. Robin, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

18 mai. Goél. française *Mangarétienne*, de 100 ton., cap. Hansen.
22 mai. Côte français *Elan*, de 44 ton., cap. Berleaud.
12 septembre. Brig française *Tasara*, de 64 ton., cap. Sweet.
21 septembre. Goél. française *Stella*, de 64 ton., cap. Treplia.
30 septembre. Côte française *Adèle*, de 23 ton., cap. Berleaud.
1^{er} octobre. Goél. de *Ruruto Fatio*, de 40 ton., patron Tiamoa.
1^{er} octobre. Goél. américaine *Dolly*, de 42 ton., cap. Higgins.

ANNONCES

DÉCLARATION

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE TEAVARO-TEAHAA.

FAAITE RAA

I TE PEREITENI NO TE APOO RAA NO TEAVARO-TEAHAA.

Les dames Tuarua a Taniupipi, épouse Hurumua a Haafifi, et Haie a Haie, épouse Tane a Taurua, déclarent être propriétaires de la terre Patou, sise à Teaharoa, et ont l'intention de la faire inscrire en leur nom, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 30 octobre 1877.

Signé — Papihia :

TUAIAR, ITAE, HURUMUA, TANE.

Te peretieni o te apoo raa, tei mono i te tavana, TAVI A OTOROE.

Par procuration dûment enregistrée à Papeete, n° 93 v, c° 4, le 12 septembre 1883. Le mandataire, T. MATI.

Samedi 6 octobre 1883, à heure de midi, au domicile de M. Robert Lipman, rue du Marché, M. J.-T. Cognel, commissaire-priseur adjoint, vendra aux enchères publiques, savoir :

1 piano — 1 mobilier complet de chambre à coucher — table-bureau — fauteuils — tables — chaises — presse à copier, etc., etc.

201

Vente au comptant.

Madame veuve Bouët a l'honneur d'informer le public qu'elle a pris la suite des affaires commerciales de Madame Gollrand et qu'elle fera tous ses efforts pour mériter la confiance donnée à son prédécesseur.

Reçe de France par le dernier courrier une grande quantité de jouets.

Arrivage prochain de diverses marchandises françaises.

193-2

Le sieur Poua a Paurubutu, propriétaire, demeurant à l'Anaa, est dans l'intention de vendre au sieur Teuahuia a Teahu la terre Vaitaitai, sise au sous-district de Tefereriti-Pafatu, district de Papara, 198

Te opua nei te taata ra o Poua a Paurubutu, a fatu fenua, e tia i Pannauia, i he hoo au te taata ra o Teuahuia a Teahu, i te fenua ra o Vaitaitai, e vai i te matainaa-titi ra o Tefereriti-Pafatu, i te matainaa ra o Papara.

Le sieur Tinoarii a Ariitiria, propriétaire, demeurant à Paia, demande à faire inscrire en son nom la terre Teaiti, sise au district de Paia, au sous-district de Papehau, enregistrée au nom de dame Ariinounou-hia a Papehau, sa mère, décédée. 200

Te anai mai nei te taata ra o Tinoarii a Ariitiria, fatu fenua, e tia i Paia, i te tomile i tona ioa i te fenua ra o Teaiti, e vai i Paia, i te matainaa-titi ra o Papehau, tei tomile hia i te ioa o te vahine ra o Ariinounou-hia a Papehau, ta mea va-hine, i pōhe asee.

En vente à l'imprimerie du Gouvernement : BIBLIOTHÈQUE FRANCO-TAHITIENNE

3^e LIVRAISON : HISTOIRE D'AIL-BARA ET DE QUARANTE VOLEURS HÉTÉROCLITES PAR UNE ESCLAVE. Prix : 1 fr. 50 c.

E hoo hia i te fare asee raa para a te Hia : AAMU FAHITE HIA NO ROTO I TE RAO FANANI E TE RAO TAHITI. TE 3 O TE PUTA-ITI : PAPAUA NO ARI-PAPA E NA FIA E MAHA AHURU O TEI RAAMOU HIA E TE HOE TITI YAHINE E I F. 50 c. de hoo i te puta hoo.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 27 septembre au 3 octobre 1883.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE dans les 24 heures	VENTS DOMINANTS
	Hauteur moyenne	Orages dans la journée	6 heures du matin	1 heure du soir	Rayonne	Moyenne de la journée		
27 sept.	762.5	0.0	25.2	29.9	27.5	26.8	0.0125	N O
28 sept.	763.5	0.3	24.0	28.0	26.0	25.6	0.0332	N O
29 sept.	764.1	1.5	22.0	25.1	23.8	23.2	0.0167	N O
30 sept.	759.0	0.2	19.5	28.0	23.8	25.0	0.0	N O
1 ^{er} oct.	761.3	0.1	20.0	28.0	24.0	23.0	0.0	N O
2 oct.	761.3	0.4	18.2	29.4	23.8	23.1	0.0	N N E
3 oct.	760.8	1.6	19.6	29.5	24.6	23.7	0.0062	N E



PARTIE LITTÉRAIRE

HISTOIRE D'ALADDIN

E PARAU NO ARATINI

OU LA LAMPÉ MERVILLEUSE.

OIA HOI TE NOHI-MAERE HIA.

(Suite.— Voir le dernier numéro.)

(30100 Iho.— Ah! le te numéro i mau'e te i te.)

«Ma fille, lui dit le sultane, d'où vient que vous répondez si mal aux cressnes que je vous fais? Est-ce avec votre mère que vous devez faire toutes ces fagons? et doutez-vous que je ne sois pas instruite de ce qui peut arriver dans une pareille circonstance que celle où vous êtes? Je veux bien croire que vous n'avez pas cette pensée; il faut donc qu'il vous soit arrivé quelque autre chose : avouez-le moi franchement, et ne me laissez pas plus longtemps dans une inquiétude qui m'accable.»

La princesse Badroulloodyour rompit enfin le silence par un grand soupir. « Ah! madame et très-honorée mère! s'écria-t-elle, pardonnez-moi si j'ai manqué au respect que je vous dois. J'ai l'esprit si fortement occupé des choses extraordinaires qui me sont arrivées cette nuit, que je ne suis pas encore bien revenue de mon étonnement ni de mes frayeurs, et que j'ai même de la peine à me reconnaître moi-même.»

Alors elle lui raconta, avec les couleurs les plus vives, de quelle manière, un instant après qu'elle et son époux furent couchés, le lit avait été enlevé, et transporté en un moment dans une chambre malpropre et obscure, où elle s'était vue seule et séparée de son époux, sans savoir ce qu'il était devenu, et où elle avait vu un jeune homme, lequel, après lui avoir dit quelques paroles que la frayeur l'avait empêchée d'entendre, s'était couché avec elle à la place de son époux, après avoir mis son sabre entre lui et lui; et que le matin son époux lui avait été rendu, et le lit rapporté en sa place en aussi peu de temps.

« Tout cela ne venait que d'être fait, ajouta-t-elle, quand le sultan mon père s'est entré dans ma chambre. J'étais si accablée de tristesse que je n'ai pas eu la force de lui répondre une seule parole. Ainsi je ne doute pas qu'il ne soit indigné de la manière dont j'ai reçu l'honneur qu'il m'a fait; mais j'espère qu'il me par-

Ta'o atura te ari vahine ahia : « E ta'u tamahine, eaha te tupa mai ai ta'u nei mau tau-hanahani raa i ta'u ia oe? E ta'u nei ia oe ia na reira i te metua vahine? E manao anei oe, e eia vau e i te i te mau mea 'toa e tupu mai i te vahi i faaea hia e tei hoi hia e oe i tena na? E ta'u mau ia'u ia manao e, e aita te reira manao i tupu i roto ia oe, e me a e maoti roro ia ta i tei tupu i nia iho ia oe : a faaite papu mai oe ia'u i tei reira, e eiaha hoi oe e vaho maoro noa mai i ta'u : i roto i te hoi peapea rahi i tei faateahia naite mai ia'u i tei nei.»

Mapu aera te ahia o tei nei paoti ari e te parau faa maia ia oia; na'o maira : « Aue oe! e ta'u metua vahine tura rahi i! Mai te mea e aere au i hio atu ia oe, mai te au mau ia ia faatura 'tu ia oe ra, e aroha mai fa oe ia'u. No te mea rā, ua rahi roa i to'u manao i te peapea i te mau mea ta'e i tupu mai i nia ia'u i tei nei pō, aore ā ia to'u nei maere rahi e to'u nei raria i pē roa i tei nei; e ia hio noa vau i tei nei roa nei, hapeahia e ua huru e to'u nei, hapeahia e.

I reira to'u faa maite raa 'tura ia na, mai te vavini mai, i te taime mau i muri ā i to raa taoto raa 'tu e te ta'e, i te huri o te rava raa hia mai to raa roa i e aia raa hia, mai te ano raa mata ra, i roto i te hoe pihia hupupu roa e te poi, e i reira hoi to'u ta'e raa mai e ta'na tene, vai noa 'tura-oia nae tho i reira, mai te i te ore e tei hea 'tura rā taua tana na'na ra, e i reira 'toa hoi to'na i te hoi raa 'tu i te hoe tamaiti api o tei parau mai ia'na i te hoe mau parau, aita rā oia i faaroo atu i te huri o taua mau parau rā, no te rahi o to'u ma-ta'u : taoto mai nei taua tamaiti rā i pihia ia'na i te vahi mau i taoto hia e ta'na ra fane, ua tuu na rā oia i ta'na o'e i rotopu ia'na e taua vahine ra, e ia poiapi ā e faahoi faahoi hia mai ia taua tane na'na ra e te roa aloa i to'na ra vai raa mau, mai te huri mata-mua ra. To'o faahoi mata oia : « Aore i maoro atu te o'i raa, tei reira mau ohia i tomo'mai ai te arii, ta'u metua tane, i roto i ta'u pihia. No te mea rā ua temahia roa iho vau i te peapea, aita 'tura i nehenehe ia'u ia puoi noa 'tu i ta'na ra parau. E no reira, e riro mau ā hoi ia oia ra i te inoino mai ia'u i te huri o ta'u farii raa 'tu ia'na; te manao nei rā vau e, e

donnera quand il saura ma triste aventure et l'état pitoyable où je me trouve encore en ce moment.»

La sultane écouta fort tranquillement tout ce que la princesse voulut bien lui raconter, mais elle ne voulut pas y ajouter foi. « Ma fille, lui dit-elle, vous avez bien fait de ne point parler de cela au sultan votre père. Gardez-vous bien d'en rien dire à personne : on vous prendrait pour une folle si on vous entendait parler de la sorte.

« — Madame, reprit la princesse, je puis vous assurer que je vous parle de bon sens. Vous pouvez vous en informer à mon époux; il vous dira la même chose.

« — Je m'en informerais, repartit la sultane, mais quand il m'en parlerait comme vous, je n'en serais pas plus persuadée que je le suis. Levez-vous cependant, et ôtez-vous cette imagination de l'esprit. Il ferait beau voir que vous troublissiez par une pareille vision les fêtes ordonnées pour vos noces, et qui doivent se continuer plusieurs jours dans ce palais et dans tout le royaume! N'entendez-vous pas déjà les fanfares et les concerts de trompettes, de timbales et de tambours? Tout cela doit vous inspirer la joie et le plaisir et vous faire oublier toutes les fantaisies dont vous venez de me parler.»

En même temps la sultane appela les femmes de la princesse, et après qu'elle l'eut fait lever et qu'elle l'eut vue se mettre à sa toilette, elle alla à l'appartement du sultan. Elle lui dit que quelque fantaisie avait passé véritablement par la tête de sa fille, mais que ce n'était rien.

Elle fit appeler le fils du vizir pour savoir quelque chose de ce que sa fille lui avait dit; mais le fils du vizir, qui s'estimait infiniment honoré de l'alliance du sultan, avait pris le parti de dissimuler. « Mon gendre, lui dit la sultane, dites-moi, êtes-vous dans le même entêtement que votre épouse? »

« riro oia i te aroha mai ia'u ia i te oia i to'u nei peapea rahi e la hio atura mai oia ia'u i to'u nei huri i teinei.»

« Faaroo maite atura te arii vahine i te mau parau atura i faa hia ma'o tupa poihi ari rā; aita rā oia i faa riro i tei reira e i parau mau. To'o atura oia ia'na : « E hia tamahine, aita oe i ore i faa hia i tena na mau parau i to metua tane. E ara hoi oe o te parau nei i tei reira i te hoe taata ē aia i parau hia hoi oe e, e ma'ama'i ia faaroo noa 'tu te taata ia oe i te faaia raa mai i tena na mau huri parau. » Ta'o maira oia ia'na : « E ta'u metua vahine, e tia ia i te faaite papu atu ia oe, e aore roa 'tu vau i neneva hia. E tia ia i to'u ia'na i to'u nei ta'e, ta'i atia ē ia maua parau ia faaite atu ia oe. » Ta'o maira te metua vahine : « E hacre mau ā vau e oia i to tane, e ia faaia noa i au i ta oe na parau, e ore ā i vau e faa riro i tei reira ci parau mau. A tia na rā i nia, e atura na te manao faahoi i tei reira mau pou ma'ama'i. E mea hoi roa hoi tona, ia haapeapea hia e oe na roto i tena na mau manao raa neneva, te mau ohia arearea i faatupia hoi o'e hoi e faaipoipo raa; e o te ore hoi e hope vau, maori rā, e ia mairi mau e ma hana e rave rahi i te faaarearea noa rā i roto i teinei aore i tei fenua 'tu rā. Aita nei oe e faaro i tena na i te o'i o'e te upaupo, e to te mau pū to te tomapo, e to te mau tariparaa atura ra? E tupu mau ā hoi ia i roto ia oe na te oia e te arearea i teinei mau mea, e na tei reira 'toa hoi e haamo'e ā tu te mau manao neneva ta oe i faaia mai ia'na nei. » I reira ra, pii atura te arii vahine i te mau tavini vahine o te tamahine, e ia i te oia ia'na i te tia rā i nia, e i te ahu raa i to'na mau ahu, haere atura oia i te pihia o te arii. Faaite atura i te arii e, e ua tupu mau ā hoi te hoe mau manao neneva i roto i te upoo o taua tihamehina na'na ra, eia rā e ia ā tau'a parau hia taua vahii ra. To'o atura oia i te taata e i tei tamaiti a te faateahau, te tane ā e te tamahine ia i te oia ia'na i te hoe vahii no te parau i faaia hia mai e taua tamahine ra; no te mea rā hoi taua fanoa roa oia i to'na riro raa e i huno'a na te arii, opua hore oia e buna i taua parau ra. To'o atura te vahine ā te arii ia'na : « E ta'u huno'a, a faaite mai oe ia'na, hoe aloa nei to orua na huri ma'na'o e to vahine? »

(La suite au prochain numéro.)

(Et le Pea i mau nei te vahi no auri tei)